



CHOISY-le-ROI
Place Gabriel Péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
Service urbanisme

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 094 022 25 00075
Déposé le : 23/05/2025
Demandeur : Monsieur DARRAS Patrice
Sur un terrain sis à : 14 rue de l'Insurrection
Parisienne à Choisy-le-Roi (94600)
Références cadastrales : 22 B 25
Nature des travaux : Division de parcelle

MONSIEUR DARRAS PATRICE
14 RUE DE L'INSURRECTION PARISIENNE
94600 CHOISY-LE-ROI

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
Délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de Choisy-le-Roi certifie ne pas s'être opposé à la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 094 022 25 00075, déposée le 23/05/2025 par Monsieur Patrice DARRAS. L'avis de dépôt de la demande susvisée a été affiché en Mairie en date du 06/06/2025.

Conformément à l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, la décision de non-opposition tacite à la déclaration préalable est donc ici réputée acquise depuis le 24/07/2025.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du Code de l'urbanisme, pour servir et faire valoir ce que de droit. Le présent certificat a été transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales, en date du **25 AOUT 2025**.

A Choisy-le-Roi, le 01/08/2025

Le Maire,


THIERRY DANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.